

Le compostage peut être réalisé en tas ou en bac.

- * **Le compostage en tas** consiste à regrouper les déchets directement sur le sol en formant un tas de hauteur variable. Les manipulations, arrosages, mélanges..., sont ainsi plus faciles. Son inconvénient majeur est que le compostage peut être plus facilement ralenti du fait de l'exposition aux aléas climatiques. De plus, le compostage en tas nécessite de la place et il peut être inesthétique.

Retrouvez des informations complémentaires :

FNE (France Nature Environnement)
<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/dossiers/dossiers4.htm>

Guide pratique du compostage de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie)
<http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/index.htm>

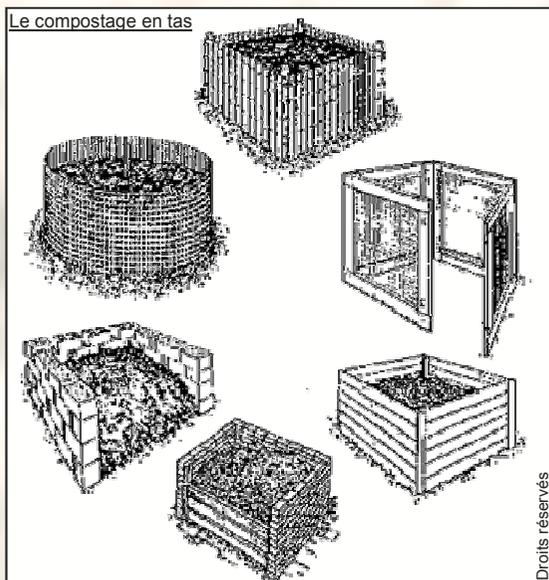
Maison de la consommation et de l'environnement
 48 Boulevard Magenta
 35 000 RENNES
 Tél : 02.99.30.35.50.
<http://www.mce-info.org>

Des fiches pratiques, par saison sur le jardinage :
<http://www.rennes-metropole.fr/sortir/jardiner-c-est-facile/conseils-jardinage-rennes-metropole.html>



Droits réservés

Le compostage en tas



Droits réservés

- * **Le compostage en bac** consiste à regrouper les déchets dans un bac fermé en bois, en métal ou en plastique. Plus esthétiques, les bacs contiennent un volume plus modeste : production de 4 à 5 mois de déchets. Ils sont adaptés aux petits jardins. Le compostage s'y fait plus rapidement.



Droits réservés

(coût : à partir de 50 euros)

Le COmité du BAssin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.) est un syndicat mixte constitué :

- ⇒ de 24 syndicats intercommunaux compétents, en assainissement, en entretien et aménagement de rivière, ainsi qu'en alimentation en eau potable,
- ⇒ du Conseil Général des Yvelines.

Le CO.BA.H.M.A. est chargé de la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Mauldre**, approuvé par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2001. Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 puis modifié par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le S.A.G.E. est un document qui fixe les objectifs pour une gestion globale des eaux de surface et souterraine sur un territoire donné.

Retrouvez cette plaquette en téléchargement sur la page <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage.php?id=SAGE03010> rubrique documents produits / actions communication.

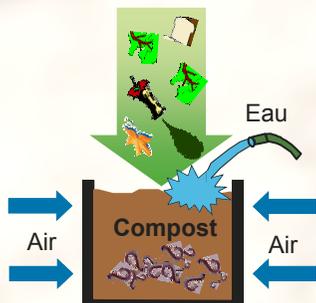
Conception et réalisation : CO.BA.H.M.A. / Crédits photos : CO.BA.H.M.A. / Édition 2008

LE COMPOSTAGE OU COMMENT NOURRIR SON JARDIN



POURQUOI COMPOSTER ?

Le **compost** est un produit naturel qui résulte de la décomposition de la matière organique accomplie par des micro-organismes vivants en présence d'air et d'eau.



Le processus de compostage est identique à celui observé en forêt où les feuilles et le bois mort sont transformés en humus par les micro-organismes du sol.

Le compost permet l'amélioration de la structure du sol et son enrichissement par des micro-organismes indispensables à son équilibre.

L'utilisation du compost est conditionnée par son degré de maturité. Ainsi :

✱ **un compost jeune** (4 à 6 mois) peut être déposé au pied des arbres en paillage et intégré au sol.



✱ **un compost mûr** (10 à 12 mois minimum) est friable. Il peut être utilisé pour semer du gazon (8 à 10 kg/m²), comme support de culture pour les plantes en pot et les jardinières, ou encore comme amendement organique au potager.



Le compost doit toujours être mélangé à la terre dans les proportions suivantes : 1/3 de compost et 2/3 de terre.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Il est nécessaire de porter une grande attention aux déchets utilisés pour le compostage. **Tous les déchets ne peuvent pas être compostés** : seuls les déchets organiques sont compostables.

Les déchets pouvant être compostés sont :

❶ **Les déchets de cuisine** : épluchures de légumes et de fruits, marc de café, coquilles d'œufs, restes de repas, Les épluchures de citrons, oranges et pamplemousses sont à éviter : elles acidifient le compost. Les matières grasses sont également à éviter.



❷ **Les déchets du jardin** : feuilles mortes, tontes de gazon, branches, fleurs et plantes, fruits abîmés et fanes de légumes. Les branches doivent être préalablement broyées.

Attention : les déchets nocifs et toxiques ne doivent pas être ajoutés au compost (mégots, poussières d'aspirateur, plantes malades, ...).

Au-delà de son intérêt agronomique, le compost permet aussi de diminuer le volume de nos poubelles : 30% de nos déchets sont compostables !

COMMENT COMPOSTER ?

Quel que soit le type de composteur utilisé, les règles suivantes doivent être respectées pour réussir son compost :

- ❶ Commencez le compost **au printemps ou en été**.
- ❷ **Utilisez des déchets frais**. Afin de faciliter leur décomposition, coupez les légumes en morceaux (taille maximale de 10 cm) et broyez les déchets verts avant. Alimentez le composteur en plusieurs fois plutôt que de réaliser des couches épaisses.
- ❸ **Variez les apports de déchets** : alternez en différentes couches les déchets verts et humides (tontes de pelouses, épluchures, ...) et les déchets plus secs (branchages, paille, feuilles mortes, ...).
- ❹ **Réalisez des brassages et des retournements périodiques** afin de bien aérer le compost. Les mauvaises odeurs témoignent du manque d'aération.

Le compostage produit naturellement de la chaleur.



- ❺ **Vérifiez l'humidité** : trouvez le bon équilibre. L'aspect gras du compost signifie qu'il est trop humide. Dans ce cas, ajoutez des matières sèches ou étalez les déchets du composteur sur le sol pour les faire sécher. Si des moisissures blanches se développent, le compost est trop sec. Il faut alors ajouter des déchets riches en eau ou arroser le compost. De temps à autre, ouvrez le couvercle quand il pleut pour éviter l'apparition de ces moisissures.

Vous pouvez apporter des **vers de terre** dans le compost pour accélérer la dégradation des déchets. La **consoude** (ci-contre) et l'**ortie** sont des activateurs naturels : mais leur utilisation n'est pas indispensable.

